



**Canadian Mental
Health Association**
Champlain East
Mental health for all

**Association canadienne
pour la santé mentale**
Champlain Est
La santé mentale pour tous

329 rue Pitt Street
Cornwall, On K6J 3R1
Tel 613-933-5845
1-800-493-8271
Fax 613-936-2323
chma-east.on.ca
acsm-est.on.ca

Oui ! J'aimerais organiser un événement pour soutenir l'ACSM Champlain Est

Coordonnées de la personne à contacter

Entreprise/Organisation :

Site Web de l'entreprise :

Nom du contact :

Téléphone (cell) :

Courriel :

Adresse postale :

Détails de l'événement

Description:	
Titre de l'événement :	
Lieu de l'événement :	
Date de l'événement :	Heure de l'événement :
Quel est votre objectif de la collecte de fonds ?	
Nombre de participants prévus ?	
Comment ferez-vous connaître cet événement ?	<input type="checkbox"/> Affiches <input type="checkbox"/> Journaux <input type="checkbox"/> Médias sociaux <input type="checkbox"/> Radio

<input type="checkbox"/> Autres :	
Comment allez-vous recueillir des fonds pour l'ACSM Champlain Est (cochez toutes les cases pertinentes) ?	<input type="checkbox"/> Ventes de billets d'entrée <input type="checkbox"/> Inscriptions <input type="checkbox"/> Dons <input type="checkbox"/> Tirages (tombolas, 50/50) <input type="checkbox"/> Ventres aux enchères silencieuses et en direct <input type="checkbox"/> Vente de produits/marchandises
<input type="checkbox"/> Autres :	

Avez-vous besoin du logo de l'ACSM pour promouvoir votre événement ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Avez-vous besoin que l'ACSM Champlain Est vous fournisse un formulaire de don ou un code QR pour recevoir et encaisser les dons des participants ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Voulez-vous qu'un représentant de l'ACSM Champlain Est assiste à votre événement ? (Sous réserve de disponibilité)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<p><i>Veillez noter que les représentants de l'ACSM Champlain Est ne peuvent pas acheter de billets ou payer des frais d'admission pour assister aux événements. Selon la nature de l'événement, l'ACSM Champlain Est peut demander jusqu'à deux billets.</i></p>	

Veillez prendre connaissance des lignes directrices relatives à la collecte de fonds pour les événements communautaires (ci-dessous) et retourner votre demande signée au moins 6 semaines avant la date de l'événement que vous proposez.

Nous vous remercions de considérer l'ACSM Champlain Est comme bénéficiaire de vos activités de collecte de fonds. Les événements communautaires de collecte de fonds constituent une partie très importante de la collecte de fonds pour l'ACSM Champlain-Est.

Veillez prendre connaissance des lignes directrices suivantes avant de soumettre votre demande :

- Une demande de collecte de fonds pour un événement communautaire doit être soumise au moins 6 semaines avant l'activité de collecte de fonds proposée. L'approbation du département de la promotion de la santé mentale doit être reçue avant que la promotion ou la publicité de l'événement ne commence.

- Les demandes sont requises chaque année si votre événement est récurrent.
- L'ACSM Champlain Est doit accorder la permission d'utiliser le nom et/ou le logo de l'organisme dans le cadre des activités de collecte de fonds de l'événement communautaire. L'ACSM Champlain Est doit approuver tout le matériel promotionnel avant sa distribution. Sur demande, nous fournirons notre logo pour le matériel promotionnel approuvé.
- Il doit être clairement indiqué dans le matériel promotionnel que les activités de collecte de fonds sont « à l'appui de » ou « au profit de », suivi de « ACSM Champlain Est » ou du logo de l'ACSM Champlain-Est. L'ACSM Champlain Est ne doit pas être nommé comme commanditaire ou co-commanditaire d'une activité de collecte de fonds communautaire.
- L'ACSM Champlain Est encourage l'organisateur à publier des communiqués de presse ou à faire la promotion de son activité de collecte de fonds communautaire par l'entremise des médias sociaux.
- L'organisateur tiers de l'événement sera responsable de tous les coûts liés à l'événement et gèrera toutes les sommes d'argent jusqu'à ce que le don officiel soit soumis à l'ACSM Champlain-Est. Les dépenses liées à l'événement doivent être déduites avant d'envoyer les recettes à l'ACSM Champlain-Est.
- L'ACSM Champlain Est est non responsable de tous les coûts liés à l'événement.
- L'ACSM Champlain Est n'obtiendra pas de permis de tirage, de loterie, de vente de boissons alcoolisées ou de tout autre permis au nom des événements communautaires ou de leurs organisateurs, et l'ACSM Champlain Est ne fournira pas non plus ses licences ou permis. L'organisateur doit prendre les mesures nécessaires pour se conformer à toutes les lois et à tous les règlements applicables et l'ACSM Champlain Est ne sera pas tenue responsable si l'organisateur est trouvé en violation de toute loi ou de tout règlement.
- L'organisateur est responsable de fournir tout le personnel et le soutien bénévole requis pour les activités de collecte de fonds.
- De temps à autre, l'ACSM Champlain Est peut être en mesure de fournir un représentant pour assister à l'événement sans frais pour l'ACSM Champlain-Est.
- L'ACSM Champlain Est n'assume aucune responsabilité pour les blessures, les dommages ou les vols subis lors d'événements communautaires.
- L'ACSM Champlain Est fournit des reçus d'impôt pour activités de bienfaisance conformément aux lignes directrices de l'Agence du revenu du Canada en matière de délivrance de reçus d'impôt. En général, les organisateurs d'événements communautaires ne sont pas admissibles aux reçus d'impôt. Il incombe à

l'organisateur de confirmer les lignes directrices relatives aux reçus aux fins de l'impôt auprès du département de la promotion de la santé mentale avant d'offrir des reçus de quelque nature que ce soit à un particulier, à une entreprise ou à une société.

- L'organisateur de l'événement doit remettre les recettes de l'événement communautaire dans les 30 jours suivant la fin des activités de collecte de fonds. Les recettes peuvent être remises en main propre ou envoyées par la poste à l'adresse suivante : ACSM Champlain-Est, 329, rue Pitt, Cornwall, ON, K6J 3R1. Pour votre protection, n'envoyez pas d'argent comptant.
- L'ACSM Champlain Est veillera à ce qu'un représentant soit disponible si l'organisateur souhaite une présentation officielle du chèque. Veuillez prendre les dispositions nécessaires au moins deux semaines avant la date de la présentation.
- L'ACSM Champlain Est se réserve le droit de refuser toute demande d'activité de collecte de fonds qui ne respecte pas son mandat ou qui n'a pas une image positive de l'organisme.
- L'ACSM Champlain Est se réserve le droit d'obtenir et d'utiliser des photos ou des citations provenant d'activités de collecte de fonds communautaires.

J'ai lu et compris les lignes directrices de l'ACSM Champlain Est sur la collecte de fonds pour les événements communautaires et j'accepte de m'y conformer.

Nom en caractères d'imprimerie _____

Signature de l'organisateur _____ Date _____

Pour toute question, veuillez contacter :

ACSM Champlain-Est
613-933-5845
office@cmha-east.on.ca